

STATUT DES EDUCATEURS

PV n° 402

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS au 5 janvier 2019

⇒ Seniors D1 Masculin :

Clubs en dérogation :

FC FORON
MARIGNIER SPORT
JS REIGNIER
FC THONES

Clubs en règle :

FJ AMBILLY
GFA RUMILLY VALLIERES
FC BALLAISON
AVG BONS EN CHABLAIS
FC CHERAN
US DIVONNE
US PRINGY
US SEMNOZ VIEUGY
SAINT GENIS FERNEY CROZET AS
THONON EVIAN FC

⇒ Seniors D1 Féminin :

Clubs en infraction :

FC St JEOIRIEN
Aucun document ne nous est parvenu

Clubs en dérogation :

US MARGENCEL

Clubs en règle :

ENTENTE BALLAISON BONS
ESCO
ES MEYTHET
JS REIGNIER
AS SILLINGY
ES SEYNOD

⇒

U20 D1

Clubs en infraction :

US ANNEMASSE GAILLARD 1
ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES
GJ ARMOY-LE LYAUD-PERRIGNIER
Aucun document ne nous est parvenu

Club en dérogation :

SEMNOZ VIEUGY (manque le tableau récapitulatif)

Club en règle :

US ANNECY LE VIEUX
GJ BONS BALLAISON
CLUSES SCIONZIER FC

⇒

U17 D1

Club en infraction :

ENTENTE PAYS DE CRUSEILLE (Manque la dérogation)

Clubs en règle :

CS AMPHION
US ANNECY LE VIEUX2
BEAUMONT COLLONGES
CLUSES SCIONZIER FC
GP BONS BALLAISON
GJ PAYS DU MONT BLANC
US PRINGY
SAINT GENIS FERNEY CROZET AS

⇒

U15D1

Club en infraction :

US ANNEMASSE GAILLARD
ESC OLYMPIQUE
THONON EVIAN FC
Aucun document ne nous est parvenu

Club en dérogation :

ESCO
SEMNOZ VIEUGY

Club en règle :

ANNECY FC
CLUSES SCIONZIER
GJ PAYS DU MONT BLANC
VILLE LA GRAND AJ

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.